

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 3 octobre 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 6 septembre 2016
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
  - 4.2 Dépôt du rapport trimestriel
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande du Club Récréatif VTT Rougemont / St-Damase
  - 6.2 Achat de billets pour le « Souper-bénéfice » de Tourisme Rougemont
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Règlement 2016-217 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18 – Processus référendaire
8. Administration et greffe
  - 8.1 Réception provisoire de la rue Jean-Baptiste-Jodoin
  - 8.2 Contrat de déneigement des édifices municipaux
9. Urbanisme
  - 9.1 Dérogation mineure – 234, rang de la Montagne
  - 9.2 Dérogation mineure – 1111, rue Principale
  - 9.3 PIIA - 1111, rue Principale, revêtement extérieur
  - 9.4 PIIA – 965, rue Principale, fenêtres
  - 9.5 Projet intégré – A. Lasonde inc.
10. Incendie
  - 11.1 Rapport d'activités annuelles de l'an 3 du Schéma de couverture de risques incendie
11. Eau potable / Eaux usées
  - 11.1 Achat d'une nouvelle pompe pour le puits Vadnais 2
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée à l'assistance
14. Levée de la séance.

### **Procès-verbal**

#### **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4

Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Sont absents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**16-10-2982**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2983**

**Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre 2016 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2984**

**Approbation du paiement des comptes**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 3 octobre 2016;

Pour un montant total de 308 458.97\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 3 octobre 2016 au montant de 39 701.75\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

**Dépôt du rapport trimestriel**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport trimestriel pour le troisième trimestre de l'année 2016.

**16-10-2985**

**Demande du Club Récréatif VTT Rougemont / St-Damase**

CONSIDÉRANT QUE le Club Récréatif VTT Rougemont / St-Damase (CRVTT) adresse au conseil municipal, une demande de commandite pour le projet « Rougemont en Quad »;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le CRVTT est un événement permettant de faire rayonner la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser un montant de 50\$ plus taxes au Club Récréatif VTT pour le projet *Rougemont en Quad*, en contrepartie, le CRVTT s'engage à publier le logo de la municipalité dans leur document promotionnel.

Vote pour : 4

Vote contre :

**Achat de billets pour le « Souper-bénéfice » de Tourisme Rougemont**

Le conseil municipal avait résolu d'acheter cinq (5) billets au montant de 100\$, cependant, l'événement a été annulé faute de participant, il n'y a donc plus lieu de donner suite à la demande.

16-10-2986

**Règlement 2016-217 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18 – Processus référendaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 4 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population l'avis public informant de la procédure de demande de participation à un référendum tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU)* pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu 14 demandes valide de tenue d'un référendum en date du 23 août 2016, date limite pour le dépôt d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Registre) a eu lieu le 19 septembre 2016 et que 19 personnes se sont présentés à la municipalité pour le signer, le nombre minimum requis pour la tenue d'un scrutin étant de 10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'abandonner les procédures référendaire et d'abroger le règlement 2016-217 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18.

Vote pour : 4

Vote contre :

**Réception provisoire de la rue Jean-Baptiste-Jodoin**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-10-2987

**Contrat de déneigement des édifices municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a invité deux soumissionnaires pour le déneigement des édifices municipaux pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'octroyer le contrat de déneigement des édifices municipaux au plus bas soumissionnaire, soit Verger Robert Meunier enr. au montant de 8975 \$. Ce contrat est valide pour une période d'un an.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2988**

**Dérogation mineure 234, rang de la Montagne, lotissement**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Martine Noiseux, à l'égard d'un projet de lotissement sur le lot 1 714 490;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la largeur permise pour deux lots non desservis à 20,3 m et 27 m alors que la norme est de 50 m par lot;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- la dérogation est trop importante;
- il n'a pas été démontré que la dérogation cause un préjudice sérieux au demandeur;
- accepter la dérogation pourrait causer un précédent;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de ne pas accepter la demande de dérogation mineure pour les mêmes raisons.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2989**

**Dérogation mineure 1111, rue Principale, revêtement extérieur**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Daniel Hachey, à l'égard de construction sur le lot 5 891 299;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation d'un troisième type de revêtement extérieur sur le bâtiment principal, soit de la pierre collée;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement serait situé au 2<sup>e</sup> étage, sur le mur latéral droit, sous le toit de la galerie autour des portes-patios;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;



194, afin d'y ajouter les travaux de rénovation de la porte et des fenêtres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la demande PIIA et d'autoriser la modification du permis.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2992      **Projet intégré, 705, rue Principale****

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée par Monsieur Daniel Massé, au nom de A. Lassonde Inc., à l'égard d'un projet intégré sur le lot 1 715 566;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation de trois maisons mobiles pour les travailleurs agricoles saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation du projet intégré ont été analysés;

CONSIDÉRANT QUE comité recommande au Conseil municipal d'accepter le projet intégré pour l'installation de trois maisons mobiles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter le projet intégré pour l'installation de trois maisons mobiles.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2993      **Rapport d'activités annuelles de l'an 3 du Schéma****

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige la MRC de Rouville à produire un rapport d'activités annuelles et de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique et aux municipalités, et ce, dans le délai prescrit, tel que définie dans l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rouville doivent transmettre toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, tel que définie à l'action 4 du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu que la Municipalité de Rougemont adopte le rapport d'activités annuelles de l'an 3 du Schéma produit par le Directeur du service incendie et permet la transmission de ce rapport à la MRC de Rouville ainsi qu'à ces municipalités et au Ministère de la Sécurité publique.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-10-2994      **Achat d'une nouvelle pompe pour le puits Vadnais 2****

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits Vadnais 2 présente des problèmes récurrents l'empêchant de pomper son plein débit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déjà prévu au budget 2016 le remplacement de cette pompe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des soumissions auprès de quatre fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire de Plomberie Brébeuf inc. pour le remplacement de la pompe du puits Vadnais 2 au montant de 19 123\$ avant taxes et la soumission de Nivek au montant de 4 164\$ pour l'installation d'un filtre.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-10-2995

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 4<sup>eme</sup> jour d'octobre 2016

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire